

# Au Sénat, un colloque sur le génocide des Tutsi provoque la colère de la communauté rwandaise

Pierre Lepidi

Le Monde, 10 mars 2020

**Des personnalités, qualifiées de négationnistes par Kigali, ont pris la parole pour dénoncer notamment « le rôle du Conseil de sécurité face aux massacres de 1994 ».**

Les demandes du président du Sénat rwandais et celles des associations de victimes du génocide des Tutsi n'ont pas suffi. Le colloque intitulé « L'Afrique des Grands-Lacs, 60 ans de tragique instabilité » s'est déroulé comme prévu, lundi 9 mars, au Sénat français. Plusieurs personnalités, qualifiées de négationnistes par le régime de Kigali comme le politologue franco-camerounais Charles Onana ou la journaliste canadienne Judi Rever, ont pris la parole devant une centaine de personnes pour dénoncer « le rôle du Conseil de sécurité de l'ONU face aux massacres commis en 1994 » ou analyser « les causes po-

*litiques et les conséquences humaines du déni de justice international ».*

A la tribune, la plupart des panélistes ont fustigé le Front patriotique rwandais (FPR), un groupe politico-militaire de rebelles tutsi qui infligea une défaite aux forces gouvernementales, mettant ainsi un terme au génocide dont le bilan s'élève à 800 000 morts selon l'ONU au sein de la minorité tutsi. Ils lui ont reproché, ainsi qu'à son leader Paul Kagame, président du Rwanda depuis 2000, d'avoir mené des massacres contre les Hutu lors de la reconquête du pays, puis sur le territoire de la République démocratique du Congo (RDC).

Pour le camp rwandais, c'est une provocation, une insulte à l'histoire. « *La présence de négationnistes dans le temple des lois françaises est inacceptable*, s'insurge Alain Nginshuti, secrétaire général d'Ibuka

Europe, une association qui défend les victimes du génocide des Tutsi. *Pourrait-on se permettre d'organiser un tel débat sur la Shoah dans un lieu de la République ? Non et heureusement... Ce colloque souille la mémoire des victimes au sein même du Parlement français. »*

## « La question d'un double génocide »

Charles Onana fait l'objet de poursuites pénales pour contestation de crimes contre l'humanité pour avoir déclaré en 2019 sur LCI : « *Entre 1990 et 1994, il n'y a pas eu de génocide contre les Tutsi.* » A la tribune cette fois, tous les intervenants ont pesé leurs mots. Depuis une loi de 2017, le fait de nier, banaliser ou contester le génocide contre les Tutsi et les Hutu modérés est passible en France d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

« *Il n'y a pas de négation du génocide*, a déclaré en préambule Hubert Védrine, secrétaire général de l'Elysée en 1994 puis ministre des affaires étrangères. *Les débats portent sur les trois ou quatre millions de morts qu'il y a eus après, en République démocratique du Congo. Sur la question d'un double génocide [qui aurait été commis par les soldats tutsi du FPR contre les réfugiés hutu], il faut dé-*

*battre. L'histoire est une révision permanente et c'est tout à l'honneur du Sénat d'organiser cette rencontre. »*

Après avoir rendu hommage au journaliste Pierre Péan, décédé en juillet 2019 et auteur de plusieurs livres controversés sur la question rwandaise, Judi Rever a estimé que « *la reconnaissance des souffrances et des crimes commis par les deux camps était essentielle pour la réconciliation et pour établir une vérité historique.* » Jean-Marie Vianney Ndagijimana, ambassadeur rwandais en France jusqu'en avril 1994, l'a affirmé : « *Entre juillet et septembre 1994, les troupes du FPR ont massacré 40 000 personnes. Pourquoi ne serait-ce pas un génocide ?* »

## Plus de 330 personnes tuées par heure

« *La thèse du double génocide fait partie du petit manuel du parfait négationniste*, s'insurge Richard Gisagara, avocat de la communauté rwandaise de France. *Elle trouve son origine dans la propagande extrémiste des années 1990 du régime qui a préparé et exécuté le génocide des Tutsi. En renvoyant victimes et bourreaux dos à dos dans la même barbarie, cette théorie tombe sous le coup de l'article 24 bis de la loi sur la liberté de la presse. Judi Rever parle no-*

*tamment de « crime commis par les deux camps », réduisant ainsi le génocide contre les Tutsi à une guerre où deux camps se sont affrontés et entre-tués. Des propos similaires ont déjà été condamnés par les tribunaux français dans le cadre des victimes de la Shoah. »*

Le rôle joué par la France, accusée d'avoir soutenu le régime génocidaire, est sensible et labyrinthique. Vingt-six années n'ont pas suffi à lever les doutes, à apaiser les douleurs et faire oublier les manipulations. Un quart de siècle n'a pas permis non plus de faire toute la lumière sur le drame qui s'est déroulé entre avril et juillet 1994 où plus de 330 personnes par heure ont été méthodiquement exterminées, selon l'ONU.

Dans l'assemblée du colloque, organisé à l'initiative du sénateur Gérard Longuet (LR), se trouvaient d'anciens militaires français, des Congolais dont Martin Fayulu, candidat malheureux à l'élection présidentielle en République démocratique du Congo, mais aussi ceux qui composaient la garde rapprochée de François Mitterrand, président en 1994. Près d'Hubert Védrine étaient assis Christian Quesnot (chef d'état-major de l'ancien chef de l'Etat) ou le général Jean-Claude Lafourcade, qui dirigea l'opération « Turquoise » menée par la France au Rwanda sur mandat de l'ONU et dont le bilan fait toujours l'objet de polémiques.

## « Falsification de l'histoire »

Ce colloque s'est tenu alors que les relations diplomatiques entre Paris et Kigali se réchauffent depuis plusieurs mois. En février, Paul Kagame a salué un « *esprit nouveau* » et une « *amélioration* » après l'élection en 2019 de la Rwandaise Louise Mushikiwabo à la tête de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), l'instauration d'une journée de commémoration du génocide des Tutsi le 7 avril en France et la création d'une commission d'historiens et de chercheurs pour analyser le rôle de Paris en 1994.

« *Mais dans cette commission, tous les spécialistes du Rwanda ont été écartés, déplore Alain Nginshunti. On fait souffler en permanence le chaud et le froid.* » Lors du colloque, l'élection de Louise Mushikiwabo avec le soutien de la France au poste de secrétaire général de la Francophonie a été vertement critiquée. Une photo montrant une poignée de main entre Emmanuel Macron et Paul Kagame a aussi été accueillie sous les lazzis.

Les débats organisés au Sénat risquent-ils de mettre un coup de frein au rapprochement franco-rwandais ? « *En s'inscrivant dans la falsification de l'histoire, les organisateurs du colloque semblaient animés de*

*l'intention de saboter le processus en France. Mais ce processus, ancré en cours de normalisation entre nos deux Etats, analyse François-Xavier dans la recherche de la vérité historique, reste solidement enclenché. »*

Ngarambe, ambassadeur du Rwanda

Pierre Lepidi